

# PROCÉDURE DE RACCORDEMENT À LA FIBRE : MAISONS NEUVES

## Définitions:

### Opérateur d'Infrastructure (OI):

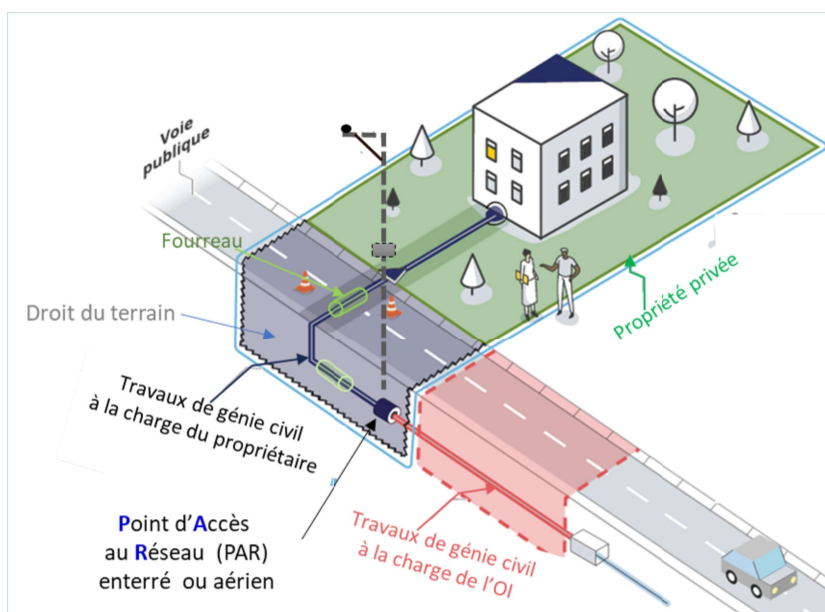
Entreprise en charge de la conception, la construction et l'exploitation du réseau de fibre optique. Pour Camoël il s'agit de XpFibre.

**Opérateur commercial (OC):** Utilise le réseau déployé par l'opérateur d'infrastructure pour proposer des offres d'accès Internet (Contrat entre le propriétaire et l'opérateur commercial comme Orange, Free, Sfr, Bouygues ...).

**Droit du terrain:** Correspond à la partie de la voie publique qui est

dans le prolongement de votre terrain jusqu'au Point d'Accès au Réseau (PAR) le plus proche.

Le propriétaire, (maître d'ouvrage) du bâtiment neuf est responsable de la réalisation des infrastructures de génie civil nécessaires au passage des câbles fibre optique sur le domaine privé, et jusqu'au Point d'Accès au Réseau. L'emplacement du PAR est défini par l'OI. Un fourreau est posé, par le propriétaire, dans la tranchée depuis l'accès à la maison jusqu'au PAR.



## DÉMARCHES

Dès l'obtention du permis de construire, se rendre sur le site de l'opérateur d'infrastructure (XpFibre), remplir le formulaire disponible et fournir les documents nécessaires.

<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>

## Forfaits

Les démarches de raccordement sont payantes. XpFibre propose deux types de forfait.

**Forfait niveau 1: Les travaux sont réalisés par le propriétaire ou par un tiers\*. Cout 660 € ttc**

- ◆ Frais d'ouverture de dossier et frais administratifs
- ◆ Vérification et validation des éléments du dossier
- ◆ Fourniture du Point d'Accès Réseau qui sera utilisé pour le raccordement final
- ◆ Intégration du Dossier des Ouvrages exécutés (DOE) fourni après travaux réalisés par le propriétaire.
- ◆ Mise en éligibilité de votre adresse

*\*Les travaux sur la voie publique sont soumis à demande d'autorisation à la mairie.*

**Forfait plus: Accompagnement de XpFibre dans la réalisation des travaux. Cout: 990 € ttc**

Idem niveau 1 plus :

- ◆ Pré-visite technique sur site avec un conseiller qui réalisera l'étude et l'optimisation du futur branchement. Comprend l'indication du Point d'Accès Réseau qui sera utilisé pour le raccordement final.
- ◆ Étude et optimisation du futur branchement au Point d'Accès Réseau.
- ◆ Proposition de devis pour la réalisation des travaux préparatoires au branchement comprenant toute la gestion du chantier (administrative et technique).

J-6 mois

Remplir le formulaire en ligne & fournir les pièces demandées. XpFibre transmet la localisation du point de raccordement

J-3 mois

Finalisation des travaux du par le propriétaire jusqu'au droit du terrain

J-2 mois

Transmission à XpFibre de l'attestation de fin de travaux

J-1 mois

XpFibre informe les OC que l'adresse est raccordable. Le propriétaire peut faire sa demande de raccordement à la fibre aux OC